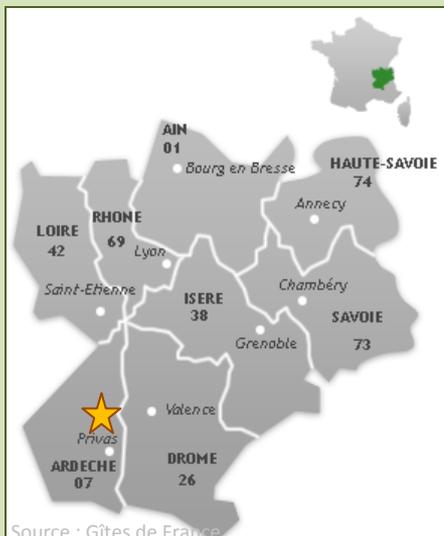


## FICHE 3 : SCHEMA INTERCOMMUNAL D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

### INFORMATIONS :

#### Territoire concerné :

Communauté de Communes  
d'Eyrieux aux Serres (07)



Source : Gîtes de France

#### Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes  
d'Eyrieux aux Serres

#### Procédure Territoriale : CDRA

#### Contact :

Olivier Levent

COMMUNAUTE DE COMMUNES EYRIEUX  
AUX SERRES  
04 75 66 20 99

[socioculturel@eyrieux-aux-serres.fr](mailto:socioculturel@eyrieux-aux-serres.fr)

### L'ACTION

#### Descriptif

Mise en place d'un schéma d'accueil intercommunal de la petite enfance, décliné en 3 axes.

1. Le **renforcement de l'accueil individualisé** avec la création d'un **Relais d'assistantes maternelles itinérant (RAMI)**, destiné à mettre en relation assistantes maternelles, parents et jeunes enfants.
2. Le **développement et le renforcement de l'accueil collectif** avec la création d'une **crèche multi-accueil** répartie sur 2 sites (2 fois 9 places actuellement) en reprenant une crèche communale préexistante et en construisant un nouveau site d'accueil.
3. Le **développement de l'accueil de loisirs pour les moins de 6 ans** (mise en place d'une structure complétant le centre de loisirs 6-12 ans).

Les objectifs émis par les élus de la communauté de communes sont les suivants :

- ✓ **répondre aux besoins** locaux exprimés et développer les services à la petite enfance de manière cohérente ;
- ✓ contribuer au **développement durable du cadre de vie** des habitants, à l'**accueil de nouvelles populations** sur le territoire intercommunal et participer au **rajeunissement de la population** ;
- ✓ permettre aux parents un **accès plus facile à l'emploi** et développer l'emploi dans le domaine de la petite enfance ;
- ✓ **développer l'intercommunalité sociale** : création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).

Les cibles sont les familles et plus particulièrement les enfants, les assistantes maternelles, les personnes susceptibles d'être intéressées par le métier d'assistante maternelle...

## Dimension collective

Création d'un groupe de travail composé d'élus des 10 communes, d'une représentante des assistantes maternelles, de parents, d'une association accompagnant la démarche (Association des Collectifs Enfants, Parents, Professionnels - ACEPP) et ponctuellement des représentants de la CAF (Caisse d'Allocation Familiale), MSA (Mutualité Sociale Agricole) et Conseil général (Protection Maternelle et Infantile).

## CONTEXTE

### Problèmes à résoudre

- ✓ De réels besoins en accueil de la petite enfance sur le territoire.
- ✓ Les femmes étaient souvent condamnées à prendre des congés parentaux ce qui posait des problèmes et notamment dans le domaine de l'emploi.
- ✓ Les assistantes maternelles présentes sur le territoire étaient très inégalement réparties (principalement sur les deux communes les plus importantes) or les besoins, eux, portaient sur l'ensemble des communes.
- ✓ La crèche communale existante sur le territoire (à Beauvène), mise en place en 2003, était excentrée de la communauté de communes et sous-utilisée.

### Éléments du contexte ayant joué en faveur de l'action

- ✓ Une démographie qui se redéveloppait, avec la conscience qu'il manquait des services à la population.
- ✓ Des besoins exprimés et relevés dans des enquêtes.
- ✓ Peu d'accueil collectif et de l'accueil individualisé très mal réparti sur le territoire.
- ✓ Une forte volonté politique de certains élus.

### Les éléments ayant joué en sa défaveur

- ✓ Au début, crainte que la reprise de la crèche existante n'impacte trop le budget de la collectivité.
- ✓ Certains élus craignaient que le développement de l'accueil collectif se fasse au détriment de l'accueil individualisé.

## ÉMERGENCE DU PROJET

### Genèse du projet

A l'origine de ce projet, plusieurs élus souhaitant favoriser le développement de la politique petite enfance (après avoir mis en place des actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse) afin de répondre aux besoins émergents et de favoriser l'accueil de nouvelles populations.

Une crèche communale existait. La question épineuse du transfert ou non de cet établissement a été transformée en questionnement plus global : quels accueils sur l'ensemble du territoire ?

## Acteurs mobilisés

- ✓ Communes.
- ✓ CAF (Caisse d'Allocations Familiales).
- ✓ MSA (Mutualité Sociale Agricole).
- ✓ Conseil Général de l'Ardèche.
- ✓ CGD (Conseil Global de Développement) puis CDRA (Contrat de Développement Rhône-Alpes) Valdac (Valence Drôme Ardèche Centre).
- ✓ Association Réseau petite enfance (ACEPP) qui possède une expertise très forte sur le sujet. Il a été fait appel à eux pour présenter les chiffres relatifs au fonctionnement d'une crèche dans le but d'avoir plus de légitimité auprès des élus.

## Convergence des acteurs

La convergence des acteurs a eu lieu grâce à la qualité du projet et la forte volonté politique qui l'a entouré.

## Processus de déclenchement

Préalablement à la mise en place du projet, une recherche d'expériences a été effectuée. Cette recherche a eu lieu dans le cadre du CGD existant avant la création du CDRA, au moment où il se penchait sur la question de la petite enfance.

Des voyages d'études ont été réalisés, notamment sur le plateau ardéchois, pour nourrir la réflexion.

### Phase préliminaire

Un diagnostic préalable sur les besoins en matière de petite enfance du territoire a été réalisé. Un croisement de statistiques de l'INSEE et de la CAF a été réalisé, avec d'autres statistiques liées aux effectifs scolaires et avec les résultats de questionnaires individuels réalisés auprès de la population. Cette phase a duré approximativement 4 à 5 mois.

Il n'y a pas eu de recours à une ingénierie externe pendant cette étape ; les documents utilisés ont été trouvés sur internet et des visites ont eu lieu notamment en Drôme-Ardèche pour se faire connaître et voir le fonctionnement d'autres territoires.

### Phase de formalisation

A l'issue de la phase de diagnostic, des réunions publiques ont eu lieu dans chaque commune, pour informer la population des conclusions du diagnostic et des projets imaginés. Les actions proposées convenaient à tous, il n'y a pas eu de changement à apporter suite à cette phase.

Par ailleurs, les bourgs centres ont tenu un rôle spécifique dans la mise place de ce schéma de par leur poids politique et leur situation géographique. Ainsi, la commune des Ollières-sur-Eyrieux a hérité du second site d'accueil du fait d'une forte volonté politique. De plus c'est un carrefour géographique avec une concentration de populations et un intérêt certain pour attirer de nouvelles populations.

## MISE EN ŒUVRE

### Les étapes

- 1- Lancement d'une dynamique sur les services aux personnes par le CGD (2004-05).
- 2- Blocage politique par rapport à la reprise de la crèche communale de Beauvène (février 2006).
- 3- Décision de réfléchir à un schéma d'accueil intercommunal de la petite enfance : constitution d'un groupe de pilotage et validation de la démarche (mai 2006).
- 4- Analyses statistiques et enquêtes partagées (mai - juillet 2006).
- 5- Définition de pistes d'actions et validation pour les approfondir (octobre 2006).
- 6- Réflexion sur les projections financières, visites d'expériences, rencontres des territoires voisins (hiver 2007).
- 7- Approbation du schéma par le conseil communautaire (mars 2007).
- 8- Prise de la compétence petite enfance (octobre 2007) et signature du contrat enfance jeunesse (CEJ).
- 9- Compétence effective : intégration de la crèche de Beauvène, création du RAMI - Relais d'Assistantes Maternelles Intercommunal (janvier 2008).
- 10- Création d'un accueil collectif provisoire aux Ollières-sur-Eyrieux (avril 2008).
- 11- Lancement d'une réflexion pour la construction d'un accueil de loisirs et du siège du RAMI aux Ollières-sur-Eyrieux (printemps 2008).
- 12- Réception des travaux (juin 2010).
- 13- Ouverture de l'accueil de loisirs pour les moins de 6 ans (automne 2010).

### Compétences mobilisées

Par l'agent :

- ✓ Un stage lié à la formation d'attaché territorial sur la communauté de communes du Tournonais sur la thématique petite enfance et visite de nombreuses structures.
- ✓ Une formation sur la conduite d'opérations de constructions pour pouvoir piloter et suivre la construction de la nouvelle crèche.

### Coût de l'action

- ✓ Fonctionnement en 2009 (année pleine hors accueil de loisirs 4-6 ans) : 232 700 euros.  
Financement par les familles, la CAF, la MSA, le Conseil Général, la Communauté de Communes.
- ✓ Construction d'une crèche multi-accueil (remplaçant le site provisoire) allant jusqu'à 15 places à terme et du siège du RAMI aux Ollières dans une approche écologique (réflexion sur le conception du bâtiment, utilisation d'éco-matériaux, création d'un réseau de chaleur alimenté par une chaudière au bois, intégration de panneaux photovoltaïques au toit) : 475 000 euros HT pour environ 300 m<sup>2</sup>.  
Pour la construction, soutien financier de l'Etat (dans le cadre d'un Pôle d'Excellence Rural), la Région Rhône-Alpes, le Département, la CAF, l'Ademe (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie).

## Les difficultés rencontrées

- ✓ Des tensions entre élus sur les craintes budgétaires engendrées par la prise en charge de la crèche communale préexistante.
- ✓ La difficulté de tout concilier : réponse aux besoins, diversité des modes d'accueil, aménagement du territoire, contraintes budgétaires...
- ✓ L'évolution de la législation et de la réglementation des contrats CAF (changement de culture de travail) et non volonté de suivre les élus du territoire.
- ✓ Le doublement des effectifs de la collectivité (passage de 8 à 16 agents) entraînant un besoin de méthode et des outils nouveaux de gestion des ressources humaines.

## Solutions apportées

- ✓ Stratégie pour associer l'ensemble des élus en prenant la question de la petite enfance de manière globale.
- ✓ Soutien par une association très compétente (Réseau Petite enfance).
- ✓ Forte volonté politique.
- ✓ Formations.

## RETOUR D'EXPERIENCE

### Résultats actuels

A l'heure actuelle, le RAMI (12 heures hebdomadaires) fonctionne bien et l'animatrice vient de passer à mi-temps.

La crèche de 2 fois 9 places fonctionne bien. Près des 80 enfants sont inscrits dans l'établissement multi-accueil avec plus de 80 % de fréquentation dès la 2ème année et une très bonne maîtrise des charges.

On assiste par ailleurs :

- ✓ à l'augmentation du nombre d'assistantes maternelles,
- ✓ à une meilleure mise en lien entre l'offre et la demande,
- ✓ à des actions d'éveil pour les enfants.

### Résultats attendus dans le futur

L'accueil de loisirs 4-6 ans devrait être opérationnel à l'automne 2010.

Il reste également l'intégration de l'ensemble de la politique sociale (dont la petite enfance) au sein d'un CIAS qui devrait être créé fin 2010.

Confirmation que de nouvelles jeunes familles s'installent sur l'ensemble du territoire grâce à ces services.

## Bilan de l'action

### Enseignements retirés

- ✓ Face à des questions financières, nécessité de réaffirmer le sens de la solidarité entre les communes pour mettre en place des actions dans le domaine de la petite enfance. Cette question du coût est régulièrement remise en avant par certains élus (déjà réticents au début) malgré des réalités qui prouvent que c'est un fort atout pour le territoire.
- ✓ Bien que le projet soit ambitieux, la déclinaison en action est adaptée aux réalités du territoire et à la volonté d'expérimenter les choses (seulement 12 heures de temps de RAMI au début, seulement 2 fois 9 places de crèche...). La montée en charge est progressive ; elle permet de vérifier le bien fondé des projets, de rassurer les partenaires financiers (CAF notamment) et de mieux se projeter sur les années suivantes.
- ✓ Après le passage du projet à la gestion de la structure, nécessité de temps pour assurer une bonne gestion des ressources humaines.

### Atteinte des objectifs

Les objectifs sont en grande partie atteints (réponse aux besoins, création d'emplois...) dans la mesure où le projet n'est pas encore totalement finalisé et que ses effets devraient être visibles à plus long terme.

### Effets inattendus

Il n'y a pas eu d'effets particulièrement inattendus induits par la mise en place du projet.

## TRANSFERT

Pas de encore de transfert du projet à proprement parler, mais explication du projet à plusieurs collectivités d'Ardèche et de Drôme désireuses de connaître la démarche.

### Ce qu'il faut retenir si on est intéressé par ce projet:

- ✓ Réflexion globale sur la petite enfance à l'échelle des 10 communes.
- ✓ Démarche participative et partenariale.
- ✓ Réalisation de voyages d'études pour nourrir la réflexion.
- ✓ Démarche de multi-accueil.